

FAQ - Fonds de soutien (Urgence)

La présente foire aux questions a été élaborée à partir des questions qui sont fréquemment posées à propos du **Fonds de soutien (Urgence)**. Si vous avez des questions additionnelles, veuillez envoyer un courriel à fondation@moelleepiniere.com

Qu'est-ce que le Fonds de soutien (Urgence) ?

Ce programme de la Fondation moelle épinière et motricité Québec a comme objectif de venir en aide aux membres de MÉMO-Qc atteints d'une lésion médullaire et à leur famille. Il s'adresse aux personnes ayant de la difficulté à combler un besoin important et non récurrent, lequel n'est pas couvert par les agents payeurs ou les institutions gouvernementales ou encore ne l'est que partiellement.

Je veux déposer une demande mais je ne suis pas certain si elle est couverte par le Fonds de soutien (Urgence). Avez-vous des exemples sur les volets admissibles ?

L'aide demandée doit soutenir le bénéficiaire à défrayer le coût :

- De services de santé ou services sociaux
- D'un équipement ou d'une aide technique
- De l'adaptation d'un bien
- D'accès à une ressource

* Veuillez prendre note que le Fonds de soutien (Urgence) n'est pas conçu pour dupliquer des services déjà existants.

Qui est admissible au Fonds de soutien (Urgence) ?

Pour être admissibles les candidat(e)s doivent répondre aux critères suivants :

- Être résident au Québec
- Être atteint d'une lésion médullaire traumatique ou non
- Avoir besoin d'un soutien financier non récurrent pour combler un besoin important en lien direct avec la lésion médullaire

Quel est le montant alloué par le Fonds de soutien (Urgence) ?

Le montant **maximal** d'une aide financière est de **2500 \$**.

Comment puis-je faire une demande au Fonds de soutien ?

Pour postuler, les candidat(e)s doivent remplir le formulaire de candidature en ligne suivant : [demande au Fonds de soutien \(Urgence\) en ligne](#)

Vous pouvez aussi retourner ce **formulaire** et les pièces justificatives :

- Par courriel: fondation@moelleepiniere.com
- Par télécopieur: (514) 341-8884
- Par la poste: adressée à la Fondation MÉMO-Qc au 6020 rue Jean-Talon Est, bureau 400, Montréal (QC), H1S 3B1

Est-ce qu'il y a une date limite pour déposer une demande au Fonds de soutien (Urgence) et quand vais-je recevoir une réponse?

La réception et l'analyse des demandes se fait **en continu** durant toute l'année. Une réponse écrite est envoyée dans **un délai maximum de quatre semaines** après le dépôt de la demande.

Quelles sont les pièces justificatives que je dois joindre à ma demande ?

Votre demande doit être envoyée en un seul document et inclure les pièces suivantes :

- Le formulaire (**OBLIGATOIRE**)
- L'attestation médicale émise par un(e) professionnel(le) de la santé (médecin, ergothérapeute, physiatrie...) par un(e) intervenant(e) ainsi que tous autres documents qui servent de pièces justificatives doivent être claires, lisibles et compréhensibles.
- Toute autres pièces justificatives si applicable (exemple : soumission pour achat d'équipement)

Comment sont traitées les demandes reçues par le Fonds du soutien ?

Les demandes sont analysées par un comité composé un comité interne composé de membres du conseil d'administration et de la direction. Toute demande sera traitée de façon juste, équitable et confidentielle. Une décision favorable ou défavorable sera envoyée à tous les demandeurs.

Est-ce que je peux déposer une demande pour un achat que j'ai déjà effectué ?

Le soutien financier ne sera pas offert aux personnes qui ont déjà effectué au préalable un achat d'équipement ou d'une aide technique, le paiement d'un service rendu, les frais de l'adaptation d'un bien sauf dans des cas exceptionnels. Par exemple, il peut s'agir :

- d'une adaptation de domicile (lorsque la personne est en attente d'une réponse à sa demande soumise dans le cadre du Programme d'adaptation de domicile (PAD) de la Société d'habitation du Québec (SHQ)
- d'un achat d'un matériel ou d'un équipement très dispendieux